

# Association Le Père Aussi

LES VIOLENCES CONJUGALES - REUNION DU 08/03/2004

La réunion s'est passée sous forme de débat au cours duquel chacun a pu exprimer librement ses idées et ses témoignages.

Notre association est une association d'aide aux parents séparés ou divorcés et plus particulièrement aux pères, sans toutefois nier le fait que les femmes puissent rencontrer le même type de problèmes et leur apporter tout notre soutien. Aujourd'hui la notion de violences conjugales est basée sur un à priori : Les femmes seraient les seules victimes de violences (une rapide recherche sur Internet sur ce thème est suffisamment éloquente pour confirmer cette constatation et même certains sites comme "service public.fr", en cas de violence conjugale, orientent directement les victimes vers des associations de femmes et vers le centre national d'information et de documentation des femmes et des familles, C.N.I.D.F.F). Cependant, les hommes aussi sont parfois victimes de violences conjugales qui se manifestent différemment de la violence homme sur femme.

En aucun cas nous ne cautionnons une quelconque violence au sein d'un couple, qu'elle soit perpétrée par un homme ou par une femme. Si le mécanisme de la violence homme sur femme est parfaitement analysé et expliqué, il n'en est pas de même dans le sens contraire et le débat de ce jour a surtout été orienté dans cette voie.

La violence s'inscrit dans une relation. Elle est la conséquence d'une dynamique relationnelle interactive, due à l'incapacité des deux partenaires à développer une intimité empreinte de respect. Pourquoi dit-on qu'il faut être deux pour se disputer, mais n'osons-nous pas poser le même diagnostic lors de violences conjugales ?.

Il importe de dépasser la lecture sexiste selon laquelle l'homme est forcément l'agresseur et la femme la victime.

A ce titre il convient de citer Elisabeth BADINTER (eh oui une femme !...) dans son livre "Fausse Route" : "Reconnaître l'existence d'une violence féminine n'est en rien minimiser l'importance de la violence masculine et l'urgence de la contenir tout en venant en aide à ses victimes".

Lorsque les hommes sont violents, cela se manifeste généralement par une violence physique. Les femmes, elles, utilisent plus souvent la violence psychologique. Au cours de notre débat, les différents témoignages ont montré et nous ont permis d'analyser le processus dont voici quelques détails :

La femme frappe avant tout psychologiquement, usant d'une large palette de comportements subtils et sournois. Alors que l'homme a besoin d'être admiré dans ses actes, sa conjointe l'insulte, le dénigre dans ce qu'il est ce qu'il fait, jusque dans sa manière d'exercer sa profession.

Elle blesse son conjoint par des refus systématiques, notamment le refus de tout contact corporel.

Elle le contrôle et veut tout savoir de son emploi du temps, l'isole de son entourage familial, amical et professionnel.

Ces agressions servent une fin commune : Attaquer et démolir l'homme dans les rôles qu'il tient en société.

Comment la femme porte atteinte aux rôles masculins :

# Association Le Père Aussi

Les violences de la femme contaminent les sphères privées et publiques de l'homme battu. Dans la sphère privée, la femme ne reconnaît plus l'homme comme un amant potentiel.

Au lieu d'être un partenaire au sein du foyer, l'homme peut être utilisé jusqu'à devenir un "homme à tout faire". Il est corvéable indéfiniment. Les reproches remplacent les signes de reconnaissance légitime.

L'homme dans son rôle de père est bafoué. La toute puissance de la femme réside dans son statut de mère.

En cela le système judiciaire abonde largement dans son sens. D'une part, elle peut violenter l'enfant dans l'intention de blesser le père, d'autre part, elle peut détruire la relation père/enfant. Elle réduit les temps d'échange, par exemple en utilisant de manière perverse le système judiciaire afin que le père voie peu ou pas du tout ses enfants. Elle dénigre l'image du père auprès de l'enfant jusqu'à ce que ce dernier le rejette. Elle adopte ainsi un comportement que nous avons déjà suffisamment expliqué : le "SAP" ou syndrome d'aliénation parental.

Lorsque l'homme décide de faire cesser cette violence par une rupture conjugale, son rôle de père le place devant un dilemme : Subir cette relation de violence ou abandonner ses enfants aux mains d'une femme au comportement violent. Le système judiciaire attribuant rarement la résidence des enfants au père, l'homme craint alors pour leur sécurité.

La violence féminine atteint également la vie sociale de l'homme dans son identité professionnelle. La femme peut polluer et envahir le milieu du travail. L'homme est parfois empêché d'exercer normalement son rôle professionnel. De plus, les effets de la violence altèrent la qualité de son travail au point d'entraîner des problèmes professionnels, voire son licenciement. Le cas échéant, l'homme devient encore plus vulnérable face à sa conjointe puisqu'il perd les supports de ses rôles de père et d'époux.

Le vécu quotidien empreint d'injures, de menaces et parfois de coups, crée des dégâts considérables chez l'homme battu, tant au plan physiologique, psychique, professionnel que relationnel. Sa santé psychique se dégrade : peur, dépression, perte des envies. L'homme est dépossédé de lui-même, atteint dans son identité. Battu, il s'interroge : "Suis-je vraiment un homme ?".

La honte constitue, entre autre, une raison qui empêche les hommes de parler des violences psychologiques, physiques, qu'ils subissent. Objet de sa conjointe, l'homme est aussi sujet de risée sociale. Être battu, invalide l'homme dans son appartenance à la catégorie sociale "homme". Les institutions (Services communautaires, police, justice) et beaucoup d'intervenants (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) minimisent ou nient la violence faite aux hommes. Contrairement aux femmes qui peuvent compter sur des ressources communautaires, l'homme, lui, se retrouve seul, sans soutien.

De plus la femme peut tirer profit de son image sociale de victime en déposant une plainte pénale à l'encontre de son conjoint. Elle peut porter de fausses allégations, notamment d'abus social à l'égard des enfants ou de violences sexuelles à son égard. En tant qu'association, depuis deux ans, nous avons suffisamment rencontré ce type de problème et avons suffisamment soutenu des pères victimes de ce genre de manipulation pour être convaincus de cette observation.

Un avocat, Maître Jacques BARILLON, avait expliqué à ce propos : "Il est devenu plus facile aujourd'hui de se défendre d'une accusation de vol, d'escroquerie ou de vol que d'une allégation

# Association Le Père Aussi

d'abus ou de violence sexuelle, notamment dans un contexte de conflit conjugal. Dans ces derniers cas, la parole de la supposée victime est quasiment sacralisée : On écoute son vécu, son ressenti et les émotions se substituent aux faits. Le fardeau de la preuve est renversé : C'est l'accusé qui doit démontrer son innocence."

Ce type d'accusation, même infondée, permet à coup sûr à la mère d'écartier provisoirement, voire définitivement, le père de ses enfants.

Nous ne rentrerons pas dans les détails des expériences personnelles exposées au cours du débat, expériences qui ont largement induit et étayé les idées exposées ci-dessus.

D'un avis général, tout être humain porte en lui une potentialité de violence qui pourra s'exprimer suivant le contexte, le degré de provocation qui sera mis en œuvre. Les êtres humains sont tous différents et cette différence se retrouve aussi dans les limites de l'acceptable que chacun se sera fixées inconsciemment avant de sombrer dans la violence qui n'est que le reflet de l'échec des échanges et de la négociation. La stigmatisation à l'extrême de la violence conjugale, telle qu'elle a été mise en œuvre par les associations féministes et par les à priori de la Société, provoque des effets pervers dans les comportements des hommes et des femmes dans la Société et dans leur couple. En effet, dans les statistiques publiées, sur les violences conjugales (comme par hasard dont les femmes sont les seules victimes), les éléments retenus sont pour le moins folkloriques voire abusifs. En effet, par exemple, le fait d'avoir des idées politiques différentes de son conjoint aurait été considéré comme de la violence conjugale...ce qui explique peut-être pourquoi il a été estimé que 10% des femmes en France étaient victimes de violence conjugale... Qui veut trop prouver ne prouve rien !.Concernant les violences conjugales subies par les hommes, peu se sont aventurés à en mesurer l'ampleur et l'impact... ce travail reste à faire et nous sommes à la disposition de celui ou celle qui voudra entreprendre cette tâche.

Données bibliographiques : Sophie TORRENT, "L'homme battu, un tabou au cœur d'un tabou".

